

Commune Nouvelle de TERRES-DE-CAUX  
regroupant les communes historiques de  
Auzouville-Auberbosc – Bennetot – Bermonville – Fauville  
en Caux – Ricarville – Saint-Pierre-Lavis et Sainte-  
Marguerite-sur-Fauville

A l'attention des parents d'élèves fréquentant l'école de  
Ricarville

Date | 27 Juin 2017  
N/Réf | 2017/06/07  
Affaire suivie par | Carole Hauteceur  
Objet | Temps d'activités  
périscolaires

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2017, Gilbert Lachèvre, Maire-adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, propose la poursuite des temps d'accueil périscolaire dès le 4 septembre prochain et mis en place par l'équipe d'animateurs diplômés de la Commune .

Quelles que soient les discussions nationales liées aux rythmes scolaires et la possibilité désormais offerte par le Décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, la commune de Terres-de-Caux entend maintenir l'organisation de la semaine scolaire en 4,5 jours avec cours le samedi matin pour 2017/2018.

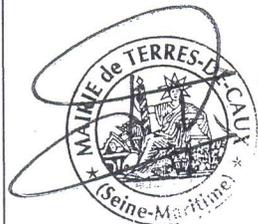
Votre enfant pourra dès lors participer aux activités proposées sur le temps de la pause méridienne parmi lesquelles : loisirs créatifs, art plastique, ludothèque, théâtre, calligraphie, danse, science et technique, découverte du livre, langues étrangères, sécurité routière, etc ....

Pour faciliter l'organisation de la rentrée, vous êtes invités à remplir la fiche d'inscription ci-jointe et à la rendre au plus tard le **16 août** ainsi que le règlement intérieur signé qui vous sera distribué à la rentrée.

Restant à la disposition de vos représentants, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Jean-Marc VASSE



Union européenne  
République Française  
Région Normandie  
Département Seine-Maritime  
Communauté  
d'agglomération  
Caux Vallée de Seine

Terres-de-Caux  
Hôtel de ville  
76640 Terres-de-Caux

Tél 02.35.96.74.11  
Fax 02.35.96.13.57